

**Document
d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

**DICRIM
Commune de
Chouzy-sur-Cisse
(41)**

Édito du Maire

Madame, Monsieur,

Nous avons tous encore en mémoire les catastrophes naturelles qui en 2012 ont frappé le Japon ou New York, mais aussi celles ces dernières années survenues en France : catastrophe industrielle de AZF à Toulouse, inondations dans le Var.

Tous ces évènements génèrent une prise de conscience collective des dangers auxquels nous pouvons avoir à faire face. En effet, notre commune de Chouzy-sur-Cisse, paisible village entre la Loire et la Cisse, n'est pas à l'abri d'avoir un jour à affronter l'adversité. Aussi convient-il de jouer la carte de la prévention.

La sécurité des habitants étant la première des priorités communales, nous avons souhaité que Chouzy-sur-Cisse dispose d'un Plan Communal de Sauvergarde (PCS) dans lequel est défini le rôle de tout un chacun en cas de situation de crise à caractère naturel ou accidentel.

C'est donc dans cet esprit de sensibilisation et de protection de chacun d'entre vous que nous vous remettons aujourd'hui le DICRIM. Il a été réalisé par les élus en charge de l'environnement et de la sécurité et par les services municipaux. Il recense l'ensemble des risques pouvant toucher Chouzy-sur-Cisse et vous informe des conduites à tenir en la circonstance.

Lisez attentivement ce document et conservez-le.
Ensemble, il nous faut prévenir pour mieux agir.

Le Maire

L'alerte aux populations

Le Réseau National d'Alerte (RNA) permet de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations afin de prendre les mesures de sauvegarde appropriées.

Quelle que soit la menace, le signal National d'Alerte doit susciter les réflexes suivants :

- Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé),
- Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées),
- Ecouter la radio, source d'information France Inter ou radios locales,
- Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- Ne pas fumer, éviter flamme et étincelle,
- S'assurer que l'entourage a reçu la consigne.

L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement soit par une sirène fixe (sur le pignon de la salle des fêtes), soit par des ensembles mobiles d'alerte (véhicules équipés de haut-parleurs ou de sirènes).

Il s'agit d'un signal sonore modulé "montant" et "descendant" pendant une minute et 41 secondes. Ce signal est émis au moins 3 fois et est entrecoupé d'un court intervalle de 5 secondes environ.

Radios conventionnées avec la sécurité civile :

Localement en Loir-et-Cher :

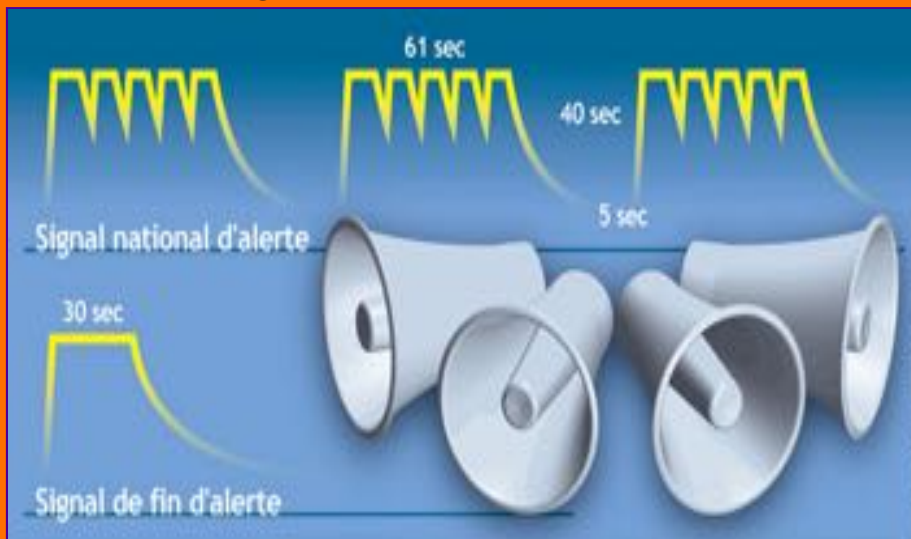
Radio Plus FM : 89.4 MHz (Blois)

National :

Radios du groupe Radio-France (France-Inter, France-Infos, France-Culture, France Musique)

Pour vérifier le bon fonctionnement des sirènes, il est procédé à des essais le premier mercredi de chaque trimestre (durée 1 min).

Signal national d'alerte/d'alarme



Les 4 risques majeurs

La commune de Chouzy-sur-Cisse est exposée à 4 risques majeurs :

- Risque inondation (Ino)
- Risque mouvements de terrain (Mvt)
- Risque feux de forêts (Feu)
- Risque transport de matières dangereuses (Tmd)



Inondation



Feux de forêt



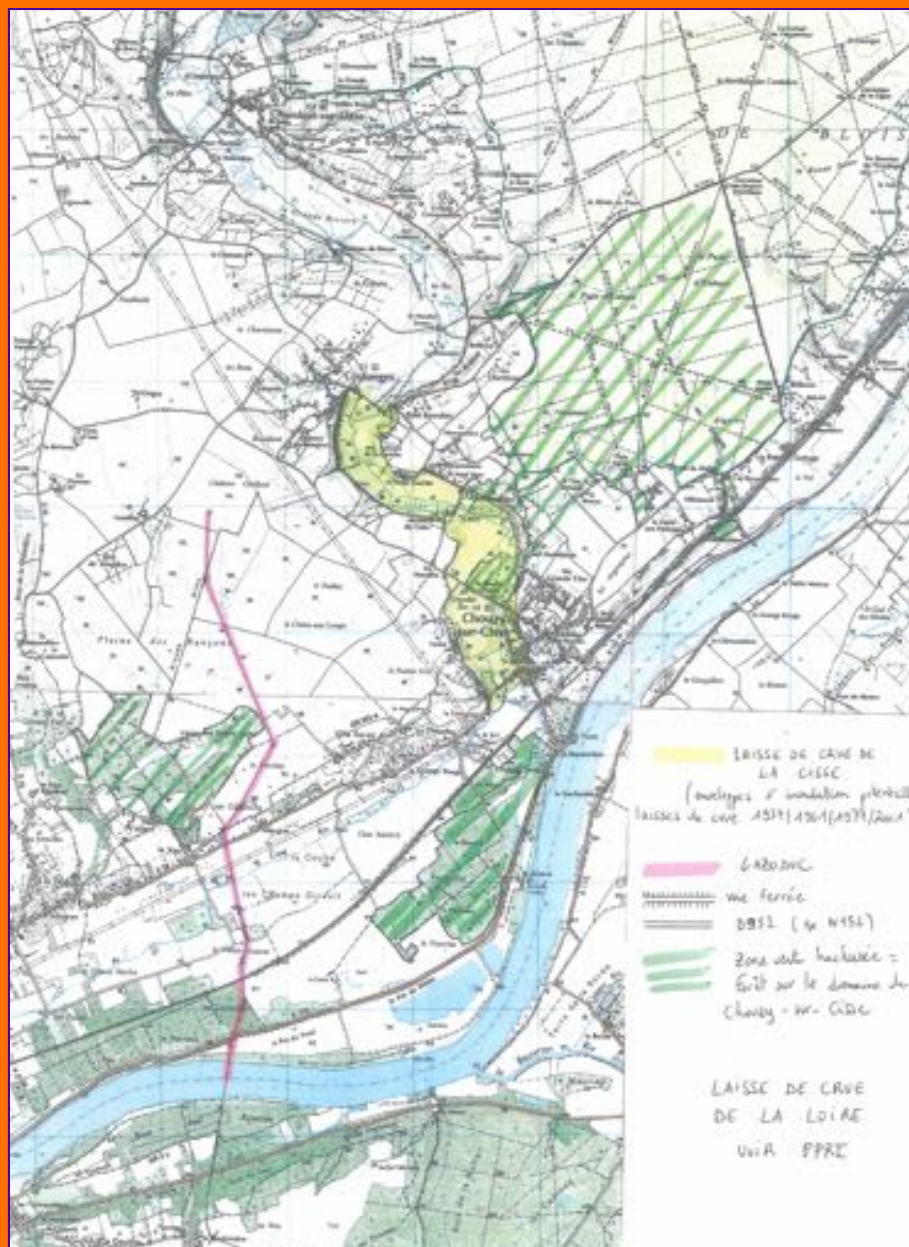
Mouvements
de terrain



Transport de
marchandises
dangereuses



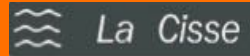
Cartographie globale des risques majeurs sur la commune de Chouzy-sur-Cisse





Risque inondation (Ino)

La commune de Chouzy-sur-Cisse est exposée au risque inondation par :



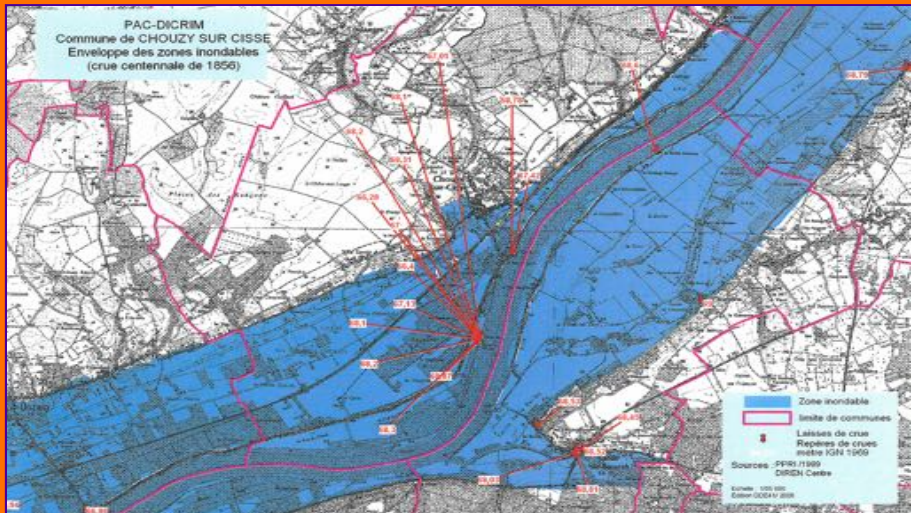
Informations disponibles depuis
le site Internet :
<http://www.vigicrues.gov.fr>

Mesures de prévention et de protection :

Les annonces de crues seront publiées par la mairie de Chouzy-sur-Cisse sous couvert du Maire.

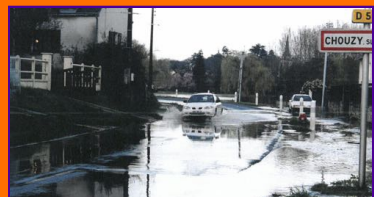
Le PPRI :

En 2001 le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a délimité et réglementé les zones exposées aux risques d'inondation de la Loire.



Le PLU :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune de Chouzy-sur-Cisse a intégré les dispositions du PPRI au plan de zonage et dans le règlement. Le PLU vient remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS).





Risque mouvements de terrain (Mvt)

Les précautions à prendre

Identifier le sol :

En cas de doute, il est conseillé de faire procéder par un bureau d'études spécialisés à une reconnaissance du sol avant la construction.

Elle permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser en toute sécurité le projet, tout en tenant compte de cet aléa.

Mais aussi :

- adapter les fondations,
- rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés,
- éviter les variations localisées d'humidité,
- éloigner les plantations d'arbres,
- éviter les pompages à usage domestique à moins de 10m de l'habitation,
- éloigner les eaux de ruissellement (utilisation des réseaux lorsque c'est possible).

La manifestation des dégâts

- observation de fissures en façade, souvent obliques et passant par les points faibles,
- distorsion des ouvertures (portes et fenêtres),
- dislocation des dallages et des cloisons,
- rupture des canalisations enterrées,
- tassement de terrain.



LA CONDUITE À TENIR EN CAS DE PÉRIL GRAVE ET IMMINENT :

- Mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés,
- Installez des mesures de protections provisoires,
- Coupez vos réseaux (électricité, gaz, eau et téléphone),
- Empotez vos équipements minimum,
- Mettez-vous à l'abri (famille, voisinage...).

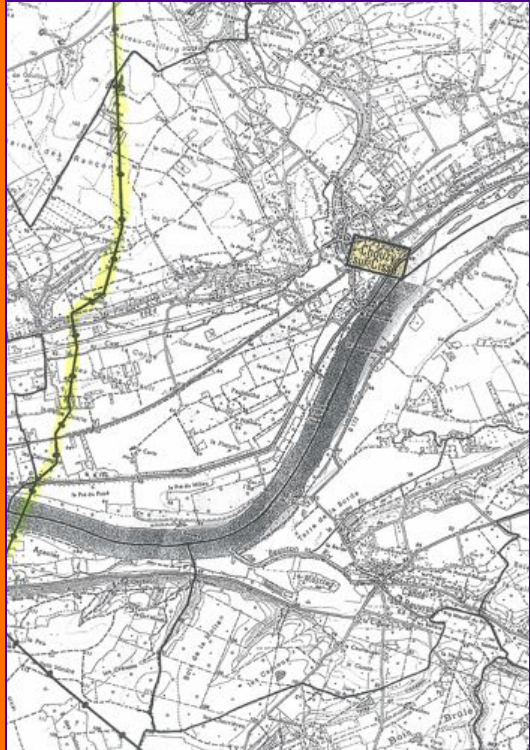


Transport de marchandises dangereuses (Tmd)



Le gazoduc reliant le dépôt de l'ouest de la France au stockage souterrain de Chémery et Soing-en-Sologne.

Le trafic routier est principalement centré sur la D952.



Explosion



Danger de feu
(liquide et gaz)



Danger de feu
(solide)



Matière sujette à
inflammation spontanée



Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau



Matière comburante ou peroxyde organique



Matière toxique



Matière infectieuse



Matière corrosive



Gaz liquéfié ou dissous sous pression



Matière ou objets divers



Matière radioactive

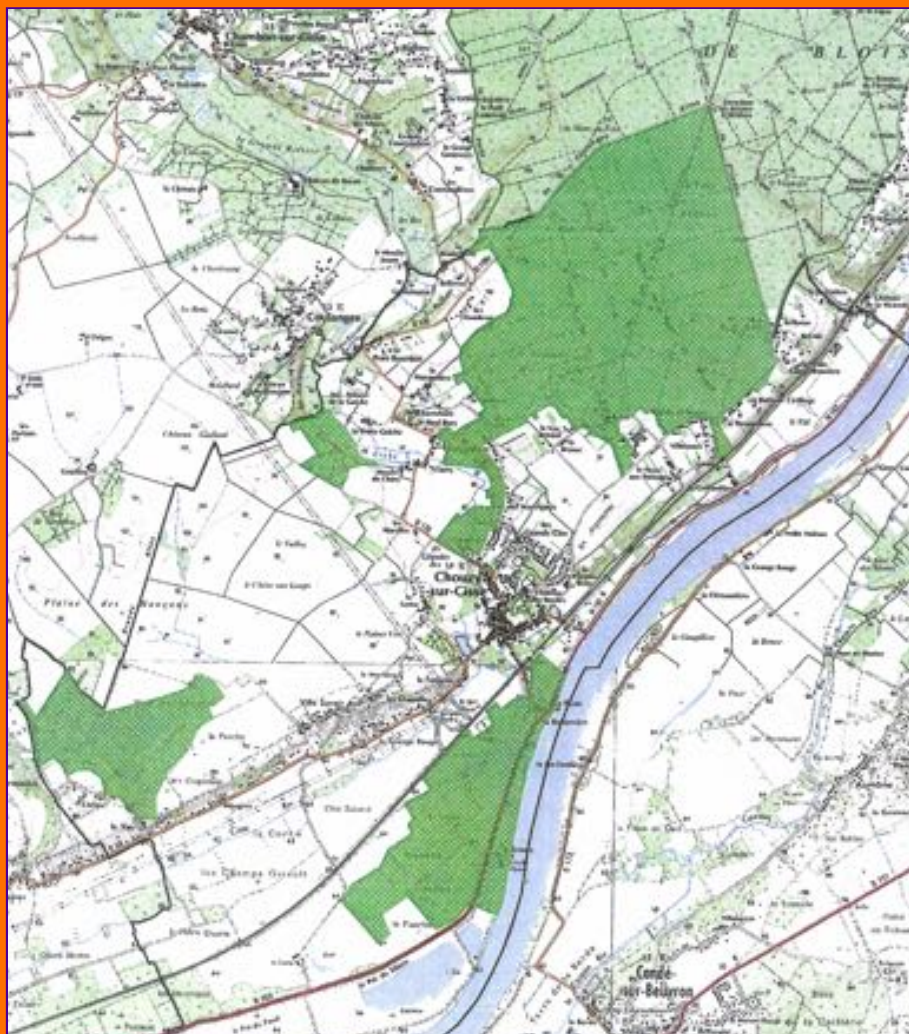
Ci-contre : les codes de dangers des matières transportées sur route



Risque feux de forêt (Feu)

**NE JAMAIS ALLUMER
DE FEU EN FORÊT**

En vert foncé : forêt sur le domaine de
Chouzy-sur-Cisse



Les autres risques : les risques climatiques

Les 4 niveaux de vigilance

→ 4 niveaux de vigilance ont été définis et doté d'un code couleur :



niveau 1

Pas de vigilance particulière



niveau 2

Il faut être attentif si l'on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévisibles.



niveau 3

Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.



niveau 4

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Informations disponibles depuis le site Internet :

<http://france.meteofrance.com/html/vigilance/guideVigilance/vigilance.html>

Les consignes générales de sauvegarde

- Informez-vous en mairie des risques existants, des consignes spécifiques et des plans d'intervention,
- Mettez-vous à l'abri,
- Écoutez la radio : France inter FM 88.1 MHZ/GO 162 KHZ / Plus FM 89.4 MHZ / France Bleu Touraine : FM 107.1 MHZ,
- Respectez les consignes des autorités et des secours,
- En cas d'évacuation attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile. Informez les autorités des dangers observés et évaluez les dégâts.

Et dans tous les cas...



Écoutez la radio 88.1 FM
162 KHZ et respectez les
consignes des autorités



Limitez
vos déplacements



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
les professeurs s'en chargent

Les indispensables :

Les équipements minimum à se procurer dans tous les cas et à conserver dans son domicile :

- Radio portable avec piles ;



- Lampe de poche avec pile ou système de dynamo ;



- Papiers personnels ;



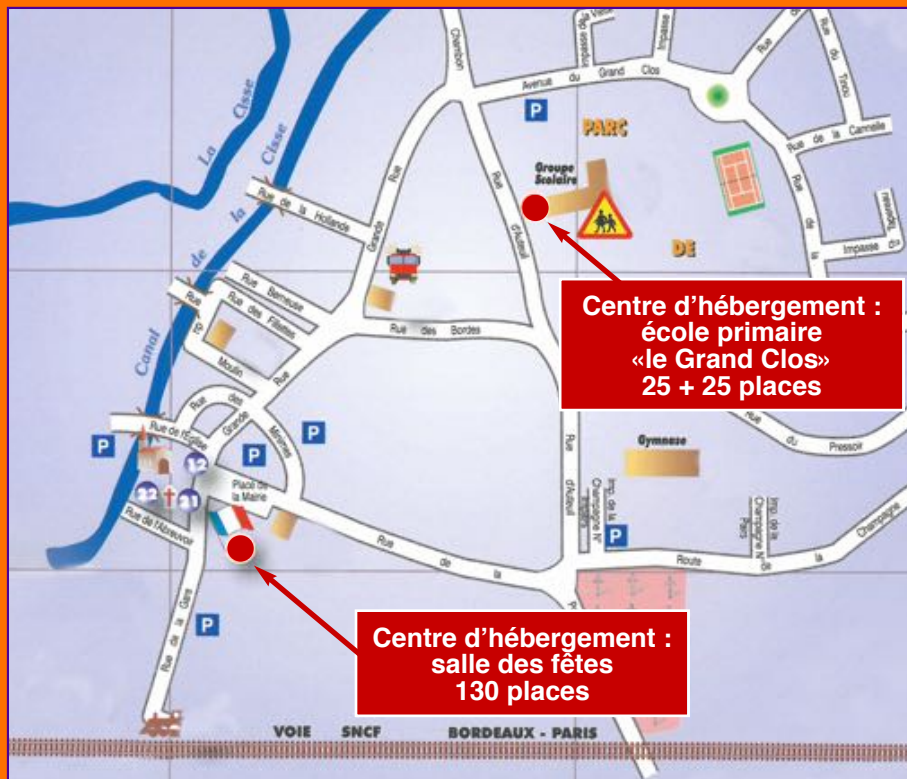
- Médicaments d'urgence et votre traitement en cours ;



- Couvertures traditionnelles mais aussi des couvertures de survie



Mise en sécurité de la population à Chouzy-sur-Cisse



PLACES DE STATIONNEMENT

- Rue des Minimes : 23 places
- Place de la Mairie : 21 places
- Rue de la Gare : 15 places
- Rue de l'Église (place des maronniers) : 10 places
- Route du Tertre (plan d'eau) : 25 places
- Avenue du Grand Clos : 25 places
- Route de la Champagne (cimetière) : 10 places
- Rue de la Poste : 15 places

Consigne générale pour les risques majeurs

ATTENTION, ALERTE SANS ÉVACUATION DES POPULATIONS

- Un « risque majeur *» menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

* à spécifier

ATTENTION, ALERTE AVEC ÉVACUATION DES POPULATIONS

- Un «risque majeur *» approche.
- Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le lieu de regroupement (salle des fêtes ou école élémentaire des Grand Clos) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

* à spécifier

Pour tous les risques majeurs sauf inondation :

- La sirène est activée,
- La sonorisation du bourg et le véhicule communal sonorisé sont rendus opérationnels.

Les bons réflexes au téléphone

En situation de danger ou témoin d'un accident, il est fondamental de :

Donner l'alerte

Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

Que dire au téléphone

L'efficacité des secours dépend des informations données :

- Adresse précise du lieu du sinistre,
- Circonstances (ce qui est arrivé),
- Ce que vous constatez,
- Nombre et état des victimes,
- Danger supplémentaire éventuel,
- Numéro de téléphone de l'appelant.

112

numéro d'urgence
européen

**NE RACCROCHEZ
QUE LORSQUE
LES SERVICES DE
SECOURS VOUS LE
DEMANDENT**

Les numéros utiles Ville de Chouzy-sur-Cisse :

- Mairie : Tel : 02 54 33 55 45 Fax : 02 54 33 55 40
- Site internet de la commune : www.chouzy-sur-cisse.fr
- Email : mairie-chouzy-41@wanadoo.fr
- Pompiers18 ou 112 (portable)
- Gendarmerie.....17
- SAMU15
- Hôpital de Blois.....02 54 55 66 33
- Météo France.....08 92 68 02 41
- GDF08 10 41 24 41
- EDF (Urgence).....08 10 33 30 41
- Centre anti-poison (Angers)02 41 48 21 21
- Syndicat d'adduction d'eau potable02 54 70 15 88